

Technicien hospitalier de 2e classe - Technicien supérieur hospitalier

Informations sur le concours

Publié le :	09-09-2025
Filière :	Filière technique
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	4
Date du concours :	25-11-2025
A propos du poste :	

1 poste : Approvisionnement

1 poste : Technique de l'information et de la documentation, spécialité communication

1 poste : Application Informatique

1 poste : Réalisation de travaux de tous corps d'Etat

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Les concours et l'examen professionnel permettant l'accès au premier grade du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers régi par le décret du 27 juin 2011 sont ouverts conformément aux articles 3, 4 et 5 de ce même décret dans les spécialités suivantes :

Article 1

- 1° Spécialités du domaine bâtiment et génie civil :
- gestion technique et contrôle ;
- réalisation de travaux de tous corps d'état.

2° Spécialités du domaine contrôle, gestion, installation et maintenance technique :

- installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes ;
- installation et maintenance thermique et climatique ;

- maintenance de matériels et équipements mécaniques ;
- fluides médicaux.

- 3° Spécialités du domaine logistique et activités hôtelières :
- gestion de la logistique ;
- logistique et production pharmaceutiques ;
- logistique de transport ;
- logistique d'approvisionnement ;
- blanchisserie et linge ;
- restauration et hôtellerie ;
- espaces verts.

4° Spécialités du domaine hygiène et sécurité :

- sécurité des biens et des personnes ;
- hygiène et bio-nettoyage.

5° Spécialités du domaine reprographie, dessin, documentation :

- imprimerie, reprographie ;
- documentation ;
- dessin.

Article 2 (modifié par Arrêté du 19 mars 2013 - art. 1)

1° Spécialité du domaine techniques biomédicales :

- techniques biomédicales.

2° Spécialité du domaine techniques d'organisation :

- techniques d'organisation.

3° Spécialités du domaine hygiène et sécurité :

- sécurité incendie ;
- prévention des risques.

4° Spécialités du domaine télécommunications, systèmes d'information et traitement de l'information médicale :

- informatique ;
- traitement de l'information médicale ;
- systèmes de télécommunications ;
- techniques de l'information et de la documentation.

Ils ont vocation à occuper les emplois qui nécessitent des qualifications particulières sanctionnées par un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou la formation tout au long de la vie.

Ils peuvent être investis de responsabilités particulières et être amenés à diriger et à coordonner les travaux des techniciens hospitaliers ou à assurer la gestion d'un service ou partie de service.

Ils peuvent également être chargés d'études.

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Ville : 34000 Montpellier

Site Web : <http://www.chu-montpellier.fr>

Pour candidater

Date limite de candidature : 07-10-2025

Conditions de candidature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires :

D'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau V nouvelle nomenclature, anciennement niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

Peuvent être admis au concours :

Les candidats satisfaisant aux dispositions du code général de la Fonction Publique, à savoir :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1 - S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,

2 - S'il ne jouit pas de ses droits civiques,

3 - Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,

4 - S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,

5 - Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

Attention

En application des dispositions de l'article 47 paragraphe b) de la loi N° 94.43 du 18.01.94 relative à la santé publique et à la protection sociale, la vérification des conditions requises pour concourir pourra intervenir après la proclamation des résultats et au plus tard à la date de nomination. S'il apparaît qu'un ou plusieurs candidats, déclarés admis par le jury, ne remplissaient pas lesdites conditions, ils perdraient le bénéfice de leur admission au concours.

Pièces à fournir :

PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, à réception par le Service des Concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessous listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le dossier du candidat devra être fourni en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée), la composition du dossier est laissée à l'appréciation du candidat, cependant, il devra être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

- 1) Le dossier d'inscription au concours daté et signé.
 - 2) Une demande d'admission à concourir.
 - a. La réglementation ne mentionne pas de lettre de motivation dans les pièces à joindre par le candidat, cependant, celle-ci est fortement conseillée afin de permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat à concourir.
- Elle devra être adressée à Mme la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue, Centre Administratif André Bénech, 191 avenue du Doyen Giraud, 34295 Montpellier Cedex 5.
- 3) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi.
 - 4) Copie des titres de formation (diplômes), certifications et équivalences dont le candidat est titulaire.
 - 5) La fiche du poste occupé validée et signée par l'encadrement, pour les agents du CHU de Montpellier uniquement,
 - 6) Les 3 dernières fiches d'évaluation, en fonction de votre ancienneté. Ces documents sont à fournir uniquement pour les agents du C.H.U. de Montpellier.
 - 7) Photocopie de la carte nationale d'identité Française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, ou du passeport.
 - 8) Une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (attestation à fournir pour vous inscrire aux concours et examens pour les candidats Français ayant moins de 25 ans).

9) Uniquement : 2 enveloppes autocollantes demi-format affranchies au tarif en vigueur (229x162) comportant le nom et le prénom du candidat et libellées à son adresse (1 pour la convocation à l'épreuve d'admission et 1 pour l'envoi des résultats)

Pour faciliter le traitement de votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir le présenter dans l'ordre des pièces demandées

Adresse postale pour
l'envoi des candidatures :

Envoi du dossier :

Le dossier de candidature devra être produit en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée)

Version papier

Version dématérialisée

Par courrier recommandé avec accusé de réception :

Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue

"Examens & Concours"

Centre Administratif André Bénech

191 avenue du Doyen Gaston Giraud

34295 MONTPELLIER Cedex 5

Déposer un dossier scanné en un seul document, en précisant votre Nom, Prénom et le libellé du Concours, en cliquant sur le lien suivant :

Approvisionnement :

Code confidentiel à copier/coller

<<j~70wJ&l

Lien :

<https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/icGqErgYKwFdKj3>

Technique de l'information spécialité communication :

Code confidentiel à copier/coller :

58v&Vmj8>#

Lien :

<https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/WySjdpdT948733n>

Application informatique :

Code confidentiel à copier/coller :

^zu.etC7i5

Lien :

<https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/fjqKzEppatw7G72>

Réalisation de travaux de tous corps d'état :

Code confidentiel à copier/coller :

r-X\$!rP0\$K

Lien :

<https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/8BMJKjcy7Y5QtCk>